

Conseil municipal

Compte rendu de la séance du conseil municipal de Miélan du 25 février 2020.



Conseil municipal

Une dernière réunion du conseil municipal de cette mandature pour clore les comptes comme tous les ans, proroger et renouveler quelques contrats et informer le conseil des dernières décisions municipales, vient d'avoir lieu.

Le compte administratif dans sa partie fonctionnement fait état d'un excédent de 224661 € pour un budget total de 1238083 €. La partie investissement est positive de 19642 € pour un solde cumulé négatif de 184448 € qui est couvert par les résultats excédentaires cumulés de fonctionnement. Le budget général présente un solde final positif de 200103€. Les budgets annexes font apparaître des soldes positifs, 338116 € pour l'assainissement, 60888 € pour l'immobilier La Poste et 71222 € pour le photovoltaïque.

Deux délibérations sont approuvées pour l'ajustement d'emplois d'un agent d'entretien et un poste d'agent d'animation.

La convention de mise à disposition de personnel au SIVOM est reconduite.

La convention de mise à disposition du service RH/Finance de la communauté de communes est reconduite temporairement avec la commune de Mirande.

De même, la convention Trigone est renouvelée pour un an.

L'adhésion en non valeurs de créances irrécouvrables est acceptée pour des créances d'assainissement de 1300 € et 36 € au budget général.

Les biens acquis en 2019 font l'objet d'amortissements comptables entérinés par le conseil.

Trois concessions « Mort pour la France » sont inscrites au patrimoine communal. Cimetière de Gouts : Jean Ader, cimetière du bourg : Louis Tourné et Dominique Dumas.

La réunion s'est achevée avec émotion lorsque Jean-Loup Arenou a remercié l'ensemble des conseillers municipaux qui l'ont accompagné auprès des Miélanais au cours de six années riches pour la gestion communale. Ses remerciements ont été particuliers à l'attention d'Antoine Lapparade pour son aide et son appui. Il a associé l'ensemble du personnel communal au bon déroulement de la mandature.